

La Ville de Romans-sur-Isère met en place une nouvelle prime de participation, en lien avec son plan de sobriété énergétique

En 2017, la Ville de Romans-sur-Isère mettait en place un dispositif innovant de performance sociale avec l'instauration, notamment, d'une prime pour le personnel communal, basée sur la satisfaction des usagers. Aujourd'hui, elle enrichit ce dispositif – initié par le maire de Romans, Marie-Hélène Thoraval – avec un nouveau volet, en lien avec la crise énergétique.

Comme beaucoup de collectivités, la Ville de Romans-sur-Isère a élaboré un [plan de sobriété énergétique](#) - en cours de déploiement - dans lequel elle s'est fixée pour objectif, une baisse de 15% de sa consommation énergétique (25 actions à découvrir sur ville-romans.fr).

Pour ce faire, elle s'appuie, en particulier, sur le civisme de son personnel communal qu'elle a souhaité intéresser aux résultats, pour aller plus loin, via une nouvelle prime de participation. Une innovation qui s'inscrit dans la réflexion du gouvernement, sur l'intéressement des agents de la Fonction publique. C'est un cercle vertueux, on partage l'argent économisé.

Cette prime a été validée à l'unanimité par les organisations syndicales le 22 novembre 2022 et adoptée en conseil municipal du 13 décembre 2022.

La baisse de 15 % est calculée au regard de la consommation annuelle de référence 2021 établie par le SDED (Service public des énergies dans la Drôme).

Si l'objectif des 15% est atteint sur l'année 2023, une enveloppe globale de 130 000 euros sera alors répartie entre tous les agents en 2024.

- 100% de l'objectif = répartition de 100 % de l'enveloppe
- 80 à 99 % de l'objectif = répartition de 90 % de l'enveloppe
- 50 à 79 % de l'objectif = répartition de 70 % de l'enveloppe
- Moins de 50 % de l'objectif = pas de répartition



Cette prime a été bâtie à la lumière de la prime d'intéressement, mise en place en 2017 et dont le succès ne se dément pas. Elle vient en complément. Ainsi, dans le cas où les objectifs de l'une et l'autre des primes seraient atteints, un agent pourrait, potentiellement, percevoir à Romans le maximum de ce que prévoient actuellement les textes en termes de prime.

Le présentéisme, comme pour la prime d'intéressement, est le critère déclenchant du versement de la prime.

- 0 absence = 100 % de la prime + bonus (constitué de la part de la prime qui aurait dû être perçue par les agents absents)
- 1 absence = 100 % de la prime
- 2 absences = 70 % de la prime
- 3 absences = 30 % de la prime
- 4 absences = 10 % de la prime
- Au-delà = 0 % de la prime

Plan de communication en interne : « Ici, on économise notre énergie. Pas nos efforts ! »

Pour informer les agents de ce dispositif, la Ville a conçu un plan de communication interne, comme suit :

- **Septembre 2022** : constitution de groupes de travail pour associer les agents à l'élaboration du plan de sobriété ; présentation du projet aux encadrants un support [vidéo](#), puis à l'ensemble des agents via leur responsable ; dossier de présentation du projet dans le journal interne.
- **Novembre-Décembre 2022** : brève indiquant les prochaines étapes du plan de sobriété dans le journal interne ; présentation dans les services de la prime de participation par l'adjoint au maire délégué au personnel, le directeur général des services et la directrice des ressources humaines
- **Décembre 2022-Janvier 2023** : Pose d'affiches dans les services et installation de totems avec le slogan « Ici on économise l'énergie. Pas nos efforts ! ».

